



## DECLARATION DE DEMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal n°93/39/2005 P, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie de Créhange.

Ce document est à retourner au service de police municipale ou par courriel : [police.municipale@ville-crehange.fr](mailto:police.municipale@ville-crehange.fr) accompagné des pièces justificatives (extrait k-bis et copie des cartes professionnelles des agents exerçants).

**La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.**

DECLARANT			
Dénomination sociale :			
Numéro SIREN :			
Adresse :	N°	Rue :	
	Ville :		
Déclarant	NOM :	Prénom :	
Date de naissance :	.../.../.....	Lieu	
Téléphone portable :		Et/ou :	
DEMARCHAGE			
Objet du démarchage :			
Période :	Du.../.../.....	Au .../.../.....	inclus
DEMARCHEURS			
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	
NOM :		Prénom :	
Immatriculation du véhicule :		Secteur :	

Date :
Cachet, observation et signature de l'entreprise :

Réservé à la Mairie
Date :
Cachet de la Mairie :